

On conçoit que ces séjours répétés de troupes royales, ces passages de hauts seigneurs français n'étaient pas sans rapprocher les Lyonnais de la France.

D'autres faits sont à signaler encore dont l'influence ne peut pas être contestée.

C'est, par exemple, la réunion entre les mains du roi de France, en plus d'une circonstance, des dîmes ecclésiastiques de son royaume et de celles de certaines terres d'empire.

Les papes lui accordent ainsi, à diverses reprises, la perception des dîmes du diocèse de Lyon (1).

Les collecteurs spéciaux que la royauté devait alors entretenir dans le Lyonnais (2) devenaient pour sa politique de nouveaux agents de propagande.

Rappelons encore les fréquents rapports des rois de France avec les seigneurs du Lyonnais et des pays voisins; signalons surtout leurs relations avec les comtes de Forez (3).

Les luttes soutenues, en 1269, par l'Église de Lyon contre ses sujets donnèrent à la royauté une plus sérieuse occasion d'intervenir. Saint Louis, pris comme

et d'une vaste industrie. Un grand transit de marchandises s'y faisait par terre et par eau. Des navires chargés, pour le compte du roi de France, traversaient souvent la ville. Pour avoir arrêté indûment l'un d'eux, le Chapitre de Lyon fut condamné à une forte amende, le 8 novembre 1271. (E. Boutaric, *Actes du Parlement*. T.-I. p. 162, n° 1747.) Tout servait, on le voit la politique française.

(1) *Historiens de France*. T. XXI, p. 538 — E. Boutaric, *La France sous Philippe-le-Bel*, (Paris, 1861) p. 279, 293 et 294. — *Notices et extraits des mss...*, etc..., Tome XX, 2^e partie, p. 89.

(2) *Arch. nat.* (Trésor des Chartes) J. J. 42^A, n° XVIII. « ... *collectorum annalium in provincia Lugdun.* »

(3) A. Teulet, (*Lay. du Trésor des Chartes* (Inventaire), T. II, p. 470. — *Arch. nat.* (Trésor des Chartes) J. 622, n° 27, etc., etc.